

M. le Président: Le député a l'expérience des assemblées législatives. Il sait que le président ayant dit avoir l'intention d'étudier la question, il n'appartient plus au député de se lever pour discuter de cette question à la Chambre, mais il peut le faire avec moi, en privé. Le député le sait.

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

LA COMMISSION DE RÉFORME DU DROIT

DÉPÔT DU RAPPORT SUR L'INTERROGATION DES SUSPECTS

L'hon. John C. Crosbie (ministre de la Justice): Monsieur le Président, je voudrais déposer dans les deux langues officielles un exemplaire du rapport n° 23 de la Commission de réforme du droit sur l'interrogation des suspects. Je demande que le rapport soit renvoyé au comité permanent de la justice et des questions juridiques.

* * *

[Français]

L'IMMIGRATION

DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL SUR LES FUTURS NIVEAUX D'IMMIGRATION

L'hon. Flora MacDonald (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, conformément aux dispositions du paragraphe 46(2) du Règlement de la Chambre des communes, je dépose, dans les deux langues officielles, le rapport annuel sur les futurs niveaux d'immigration. Conformément aux dispositions du paragraphe 46(4) ce rapport doit être déféré au Comité permanent du travail, de la main-d'œuvre et de l'immigration.

* * *

[Traduction]

LE CODE CRIMINEL

MODIFICATION VISANT À RÉTABLIR LA PEINE DE MORT

M. Gordon Taylor (Bow River) demande à présenter le projet de loi C-206, tendant à modifier le Code criminel (peine de mort).

M. le Président: Plaît-il à la Chambre de permettre au député de présenter son projet de loi?

Des voix: D'accord.

M. Taylor: Monsieur le Président, je m'empresse de présenter un projet de loi tendant à modifier les dispositions du Code criminel touchant la peine de mort. Ce projet de loi, une fois adopté, imposera la peine de mort à l'adulte qui commet un meurtre prémédité et qui est trouvé coupable hors de tout doute raisonnable.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 1^{re} fois et l'impression en est ordonnée.)

L'Adresse—M. Nunziata

JUSTICE ET QUESTIONS JURIDIQUES

RENOI DES RAPPORTS ANNUELS AU COMITÉ PERMANENT

L'hon. Ray Hnatyshyn (ministre d'État (leader parlementaire du gouvernement)): Monsieur le Président, les leaders parlementaires des trois partis se sont consultés. La Chambre est, je crois, disposée à se prononcer unanimement en faveur de la motion suivante:

Que tous les rapports annuels présentés au Parlement, conformément à l'article 72 de la Loi sur la protection des renseignements personnels et de l'article 72 de la Loi sur l'accès à l'information, soient déferés en permanence au Comité permanent de la justice et des questions juridiques; et

Que la Chambre donne instruction au Comité permanent de la justice et des questions juridiques

1. d'examiner tous les rapports préparés conformément à l'article 72 de la Loi sur l'accès à l'information et de la Loi sur la protection des renseignements personnels;
2. d'entreprendre l'examen permanent de l'application de ces lois conformément à l'article 75(1) de la Loi sur l'accès à l'information et de la Loi sur la protection des renseignements personnels; et
3. d'examiner à fond, dans les trois ans suivant l'entrée en vigueur de ces mesures, les dispositions ainsi que les conséquences de l'application de la Loi sur l'accès à l'information et de la Loi sur la protection des renseignements personnels, conformément à l'article 75(2) de chacune desdites mesures.

M. le Président: La Chambre a entendu la motion. Permet-elle que la motion soit présentée?

Des voix: D'accord.

M. le Président: La motion est-elle adoptée?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

* * *

LE DISCOURS DU TRÔNE

REPRISE DU DÉBAT SUR L'ADRESSE EN RÉPONSE

La Chambre reprend le débat de la motion de M. Ken James: Qu'une Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général en réponse au discours qu'elle a fait à l'ouverture de la session, ainsi que de l'amendement de M. Allmand (p. 252).

M. John V. Nunziata (York-Sud-Weston): Monsieur le Président, je disais avant la pause que les conservateurs avaient passé la campagne électorale à pleurer des larmes de crocodile sur le sort des jeunes chômeurs. Dans leur petit livre qui leur servait de bible, au cours de la campagne électorale, ils ont affirmé que les différents échelons de gouvernement et le secteur privé avaient une lourde tâche à assumer pour remédier au chômage qui afflige les jeunes. Mais que font-ils une fois au pouvoir, monsieur le Président? Ils suppriment le programme Été-Canada qui fournissait des emplois à des milliers d'étudiants. Ils ont mis fin au programme d'échanges pour jeunes travailleurs. Avec les autres compressions qu'ils ont pratiquées ailleurs, ces mesures auront des conséquences effrayantes pour nos jeunes chômeurs. Pitié pour les jeunes sans espoir, à qui on ne laisse rien en héritage.

Mais le pire, c'est qu'on nous cache les conséquences de l'exposé économique sur le chômage parce que le gouvernement affectionne le secret et qu'il aime bien procéder en catimini. Que craint-il et que nous cache-t-il? Monsieur le Président, je lui demande de jouer franc jeu avec les Canadiens en abattant ses cartes.